

Vente de Billets non autorisée

16 juin 2016

1) Billetteries

Tous les billets de la Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018™ seront proposés à l'achat pour le grand public sur www.fifa.com/tickets et pendant la phase de vente de dernière minute dans les centres de billetterie de la FIFA sur les sites en Russie.

Les clients trouveront aussi sur www.fifa.com un lien vers le site Internet du détenteur de droits officiel pour l'accueil désigné par la FIFA pour la Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018™ où ils pourront se procurer un pack accueil officiel comprenant un Billet.

Les Billets obtenus par le biais d'une tierce partie (par exemple intermédiaires non autorisés tels que revendeurs de billets, enchères en ligne, billetteries en ligne, sur internet ou toute autre plateforme d'échange de billets non officielle) seront automatiquement annulés sitôt qu'ils auront été identifiés et ils ne permettront pas au détenteur de billets d'accéder au stade, ni de prétendre à un remboursement ou à un dédommagement quelconque.

2) Transfert et revente des billets

Les détenteurs de billets ne sont pas autorisés à vendre, proposer à la vente, revendre, mettre aux enchères, donner, agir comme intermédiaire commercial pour un tiers ou transférer un Billet de quelque façon que ce soit sans le consentement préalable de la FIFA.

Les demandes de transfert seront traitées en conformité avec la politique de transfert et de revente des billets qui sera publiée ultérieurement par la FIFA sur www.fifa.com/tickets.

Les billets ne pourront être transférés ou revendus que sur la Plateforme officielle de Revente et de Transfert.

Les règles établies en matière de transfert et de revente des billets répondent à des exigences de :

- a) sécurité,
- b) protection du consommateur,
- c) lutte contre la contrefaçon, et
- d) équité économique.

En vertu de la législation russe, le transfert ou la revente de billets sans le consentement de la FIFA constitue une infraction administrative (article 14.15 du Code des infractions administratives).

3) Utilisation de billets à des fins commerciales

Les billets ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales, comme par exemple pour des promotions ou des activités publicitaires, ou utilisés comme prix ou récompense dans une compétition, un concours publicitaire ou un programme d'incitation. Des détails supplémentaires seront fournis dans les termes et conditions d'utilisation des billets.

4) Conséquences du transfert, de la revente et de l'utilisation non autorisés de billets

Le transfert ou la revente non autorisés de vos billets, ainsi que toute autre utilisation interdite constituent une violation des termes et conditions d'utilisation des billets. Dans ce cas, vos billets seront automatiquement annulés par la FIFA. En conséquence de quoi, la FIFA peut :

- a) refuser de délivrer le billet ;
- b) refuser l'entrée au stade ;
- c) expulser le porteur du billet hors du stade ;
- d) saisir le billet ;
- e) annuler électroniquement le billet et tout autre billet acheté par des demandeurs de billets ;
- f) entamer des poursuites pour faire appliquer les termes, lois et réglementations et demander des dommages-intérêts, le cas échéant ; et/ou
- g) notifier les autorités gouvernementales de ladite violation.

Dans ce cas, les détenteurs de billets ne peuvent prétendre à aucun remboursement ou dédommagement supplémentaire.